

## Fiche résumé de l'étude

<b>Etude</b>	<b>Rapport d'évaluation des incidences du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 sur l'environnement et appréciation des incidences sur les activités.</b>
<b>Contexte :</b>	Au titre des articles L. 122-4 à L. 122-11 du code de l'environnement, le SDAGE Adour-Garonne, en tant qu'outil de planification, fait l'objet d'une évaluation environnementale. Celle-ci a consisté à évaluer les incidences positives et négatives sur l'environnement de la mise en œuvre des orientations du projet de SDAGE 2010-2015. Une appréciation des incidences du SDAGE sur les activités a été également menée.
<b>Méthode :</b>	Les effets des six orientations du SDAGE 2010-2015 sont évalués sur plusieurs composantes significatives de l'environnement : la qualité de l'eau, la biodiversité, l'hydromorphologie, les ressources naturelles (eau et matériaux), les risques (inondation et érosion des sols), le paysage, la santé. L'évaluation est détaillée dans des tableaux croisant les orientations et les composantes de l'environnement. Des commentaires justifiant les résultats de cette évaluation sont attachés à ces tableaux. Un tableau de synthèse résume le résultat de l'évaluation. De la même manière sont appréciés les effets des six orientations du SDAGE 2010-2015 sur les différentes activités du bassin : la population / l'alimentation en eau potable / l'assainissement, l'agriculture, les cultures marines, la pêche, les activités de loisirs liées à l'eau, l'énergie (hydroélectricité), les industries / PME / PMI, les industries extractives, la recherche.
<b>Résultats :</b>	<p>Les nouveaux objectifs du SDAGE 2010-2015 – dont certains étaient anticipés dans le SDAGE de 1996 -, ont vocation à produire des effets positifs sur les principales composantes de l'environnement concernées, en particulier l'eau aux plans des ressources et de la qualité, les milieux aquatiques associés, et la santé. Localement, les effets de certaines orientations peuvent être ambivalents - certains effets étant positifs, d'autres partiellement négatifs - sur plusieurs dimensions de l'environnement (cas des nouveaux ouvrages de soutien d'étiage qui modifieront localement les écosystèmes aquatiques).</p> <p>Les deux objectifs du SDAGE qui consistent à veiller à la non dégradation des milieux et viser le bon état écologique, sont de nature à favoriser le maintien des espèces d'intérêt communautaire et de la qualité de leurs habitats.</p> <p>Visant une gestion équilibrée de la ressource en eau, par nature le SDAGE 2010-2015 va favoriser certaines activités et usages (alimentation de la population en eau potable, cultures marines et pêche et activités de loisirs liées à l'eau) et plus ou moins contraindre d'autres activités (activités agricoles, industrielles, extraction des granulats alluvionnaires et hydroélectricité). Un bilan énergétique évalue le potentiel hydroélectrique restant mobilisable après mise en œuvre des orientations du SDAGE.</p>
<b>Informations sur l'étude</b>	Commandée par : Agence de l'eau Adour-Garonne Réalisée par : EGIS EAU
<b>Coordonnées</b>	EGIS EAU Montpellier : Ingénierie de l'Environnement et du Développement Durable / Patrick MICHEL Contact : SDCP / Service Planification / Marie-Christine MOULIS

